

**DELIBERATION N°2026-04-23-06 : DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment ses article L2122-23, L5211-1, L5211-9 et L.5211-10 ;

**Vu** la délibération n°2026-04-23-02 portant élection du Président du SIVOM de la Communauté du Bruaysis ;

**Vu** l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° *Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
- 2° *De l'approbation du compte administratif ;*
- 3° *Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;*
- 4° *Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- 5° *De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- 6° *De la délégation de la gestion d'un service public ;*
- 7° *Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

**Vu** l'article L5211-9 du CGCT qui prévoit que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents ;

**Considérant** que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

**Considérant** qu'il revient au comité syndical de définir l'étendue des délégations consenties.

Il vous est proposé de déléguer les attributions suivantes :

- 1° *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, services ou travaux d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées prévu par le Code des Marchés Publics,*
- 2° *Prendre toute décision concernant la passation de commandes auprès d'une centrale d'achat au sens de l'article 9 du Code des Marchés Publics,*

- 3° *Décider de la conclusion des contrats de travail avec les bénéficiaires des dispositifs d'insertion ou d'apprentissage (et éventuellement avec l'Etat),*
- 4° *Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses,*
- 5° *Décider de recourir aux services d'avocats, de notaires, d'avoués, d'huissiers de justice, d'experts et de commissaires enquêteurs, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires,*
- 6° *Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (réaménagement, gestion des index...) y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer, à cet effet, les actes nécessaires,*
- 7° *Procéder aux opérations liées à la gestion de la trésorerie telles que la décision de rembourser les fonds tirés et d'effectuer des tirages infra-annuels et la réalisation des lignes de trésorerie dans la limite de 3 000 000 euros ;*
- 8° *Constater les besoins concernés et déterminer ainsi les niveaux de recrutement et de rémunération des agents non titulaires recrutés à titre occasionnel, selon la nature de leurs fonctions et de leurs profils,*
- 9° *Intenter au nom du Syndicat toute action en justice, y compris en référé, de le défendre dans les actions intentées contre lui ou d'intervenir en son nom dans les actions où il y a intérêt et d'exercer les voies de recours ainsi que les appels et pourvois en cassation. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant tout type de juridictions pour tous les degrés d'instance et pour la constitution de partie civile,*
- 10° *Autoriser l'annulation dûment justifiée de titres de recettes,*
- 11° *Accepter la cession à titre gratuit de biens meubles,*
- 12° *Solliciter les subventions, contributions ou participations diverses auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui en résultent et signer les pièces correspondantes,*
- 13° *Autoriser la signature de tout acte de cession des droits d'auteur,*
- 14° *Autoriser la signature des conventions de mise à disposition à titre gratuit des locaux, bâtiments et équipements,*
- 15° *Autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,*
- 16° *Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,*
- 17° *Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services et en préciser les règles d'utilisation,*



SIVOM - COMMUNAUTE DU BRUAYSIS

# COMITE SYNDICAL D'INSTALLATION DU JEUDI 23 AVRIL 2026

Le vingt-trois avril **deux mil vingt-six** à dix-sept heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle « Les Cafus » du siège du SIVOM à HOUDAIN, sous la Présidence de Monsieur Lelio PEDRINI, Président de l'Assemblée, suivant convocation faite le 14 avril 2026 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du SIVOM, 21 rue du Maréchal Galliéni, 62150 HOUDAIN

## Etaient présents :

- ✓ M. Samuel BAJEUX, Mmes Véronique DIERS, Martine DERAMAUX, Bianca ROSSIGNOL, MM. Daniel PETIT, Lars PLOEGER, Jérémy DE FARIA, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- ✓ M. Daniel DERICQUEBOURG, Mme Emilie PETIT, délégués de la Commune de **BAJUS**,
- ✓ MM. Julien DAGBERT, Gérard DUMONT, Mme Catherine DELETOILLE, M. Patrick CONSTANCE, Mme Mélissa HEROT, M. Philippe BULOT, délégués de la Commune de **BARLIN**,
- ✓ Mme Odile LECLERCQ, M. Benoit JOSEPH, délégués de la Commune de **BEUGIN**,
- ✓ M. Ludovic IDZIAK, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Michaële DEPIN, M. Yves BOUTTIER, délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**,
- ✓ M. Lelio PEDRINI, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**,
- ✓ M. Jacques FLAHAUT, Mme Anne-Sophie COLLIEZ, M. Serge VASSEUR, Mme Ophélie WITTKÉ, délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**,
- ✓ M. Dominique LEPRINCE, Mme Marie-Paule BEAUVOIS, délégués de la Commune de **CAUCOURT**,
- ✓ MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, Lionel COURTIN, René FLINOIS, Mmes Sabine BRUNELLE, Laure DERNONCOURT, délégués de la Commune de **DIVION**,
- ✓ Mmes Dorothée OPIGEZ, déléguée de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**,
- ✓ MM. Dany CLAIRET, Daniel LANNES, délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- ✓ M. Jean-Pierre DELATTRE, Mme Valérie LEMAITRE, délégués de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- ✓ MM. Grégory FOUCAULT, Samuel GORILLOT, Philippe BLOND, Gilles DOURLENS, Claude NICOLE, délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**,
- ✓ M. Jean-Luc LECLERCQ, Mme Maryse DAVROUX, délégués de la Commune d'**HERMIN**,
- ✓ MM. Jean-Pierre BEVE, Maxime DUQUESNOY, Mmes Jessica DUVIVIER, Peggy LOISEL, Madeline DEVIGNES, M. Sébastien FOURNIER, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- ✓ M. Joël PATOUX, Mme Lise-Marie MARTIN, délégués de la Commune d'**HESDIGNEUL-Les-BETHUNE**,
- ✓ MM. Lucien TRINEL, Jean-Philippe CUVELIER, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**,
- ✓ MM. Steven THIRY, Christian JUNGE, Dylan LAURENT, Mmes Marine MAERTEN, Amélie TILLOY, Aurélie SEURON, délégués de la Commune d'**HOUDAIN**,
- ✓ M. Franck DA SILVA, délégué de la Commune de **LA COMTE**,

- ✓ MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEPUIS, délégués de la Commune de **MAISNIL-Les-RUITZ**,
- ✓ M. Mason MOREAU, Mme Stéphanie LEGAY, M. Jérémy ROBBE, Mme Aline MOREAU, M. Thierry TURLURE, Mme Audrey DUBRULLE, délégués de la Commune de **MARLES-Les-MINES**,
- ✓ Mme Céline WINTREBERT, M. Patrick THOREL, délégués de la Commune de **d'OURTON**,
- ✓ Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, délégués de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**,
- ✓ MM. Arnaud MONTEWIS, Roland ROGER, délégués de la Commune de **RUITZ**

#### Avaient donné pouvoir et étaient excusés :

- ✓ M. Nicolas CARRE, délégué de la Commune d'Auchel avait donné pouvoir à M. Samuel BAJEUX
- ✓ M. Morgan LAMBERT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT avait donné pouvoir à M. Grégory FOUCAULT
- ✓ M. Grégory STACH, délégué de la Commune de REBREUVE-RANCHICOURT avait donné pouvoir à Mme Marie-Claude STANISLAWSKI
- ✓ M. Joël KMIECZAK, délégué de la Commune de CALONNE-RICOUART avait donné pouvoir à M. Grégory Foucault ( à partir de la question 3)
- ✓ M. Samuel GORILLOT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT avait donné pouvoir à M. Philippe BLOND (à partir de la question 3)

#### Étaient excusés

- ✓ Mme Elise BREEMERSCH, déléguée de la Commune d'ESTREE-CAUCHY
- ✓ M. Clément PLOUVIEZ, délégué de la Commune de LA COMTE